

L'ESSENTIEL TOPAZE® VIGNE L'ATOUT MAJEUR DE LA LUTTE CONTRE L'OÏDIUM EN VIGNE

 **Topaze®**



 **Topaze®**

- **Composition :**
100 g/l de penconazole.
- **Formulation :**
EC Concentré émulsionnable.
- **Cible et dose :**
Vigne : oïdium à la dose de 0,25 l/ha.
Ce produit est également autorisé sur d'autres cultures, se référer à l'étiquette.
- **Nb d'applications max :**
2/an (*non consécutives*).
- **DAR :** 28 jours.
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m.
- **DRE :** 48 heures.
- **Emballages :**
bidons S-pac® de 1 et 5 litres.

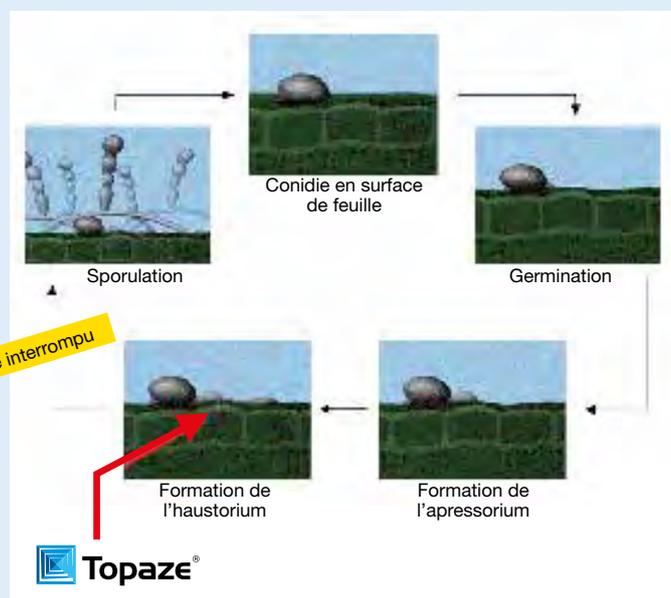


Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



MODE D'ACTION

Le penconazole, matière active de Topaze, se diffuse très rapidement dans les organes protégés par la pulvérisation. Il agit en perturbant le cycle du champignon.



- Topaze inhibe la synthèse de la déméthylase (*IDM*).
- L'haustorium (*organe permettant à l'oïdium de se nourrir dans la plante*) ne peut se former.
- Le cycle de la maladie est interrompu.

COMMENT EMPLOYER TOPAZE CONTRE L'OÏDIUM ?

Topaze a une action préventive et curative. Il peut être positionné du stade "grappes séparées" au stade "fermeture de la grappe" à raison de 2 applications non consécutives maximum par saison.

Dans tous les cas, renouveler la protection au maximum tous les 14 jours en prenant en compte la pression de la maladie.

VOS AVANTAGES

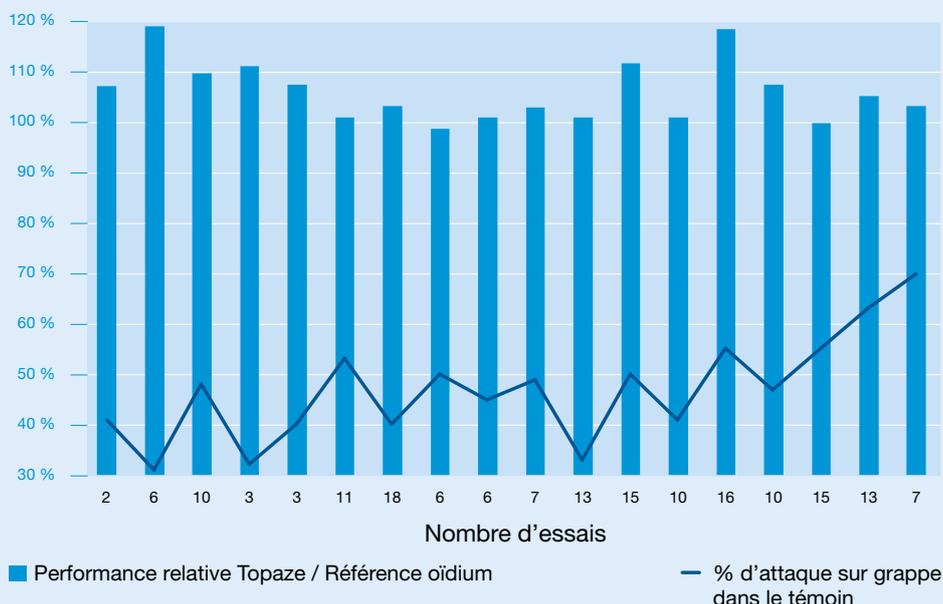
- Efficacité anti-oïdium de haut niveau
- Efficacité indépendante des conditions climatiques
- Très grande sélectivité sur feuilles et sur grappes
- Sans incidence sur la qualité
- Conditionné en S-pac® pour plus de sécurité



EFFICACITÉ DE TOPAZE SUR OÏDIUM DE LA VIGNE

- Topaze a une efficacité moyenne de 94 %, toujours au moins égale à la référence.
- L'efficacité est indépendante de la pression de la maladie.

Synthèse de 171 essais



TOPAZE, UN PRODUIT QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE LA FILIÈRE

- Topaze est sans incidence sur la maturité du raisin. Appliqué selon les bonnes pratiques agricoles, il ne perturbe pas les fermentations.
- Avantages du S-pac® : pour plus de sécurité et pour faciliter les conditions de manipulation du produit, Topaze est conditionné en bidon S-pac® de 1 et 5 litres. Dépourvu d'opercule et très ergonomique, S-pac® facilite et sécurise la préparation dans le cadre des Bonnes Pratiques Agricoles.



TOPAZE® - AMM N° 8300025 - Composition : 100 g/l penconazole* - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou toute autre produit contenant du penconazole sur sols à pH<7. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

 **Topaze**®



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.